

ORGANISME D'AUTOREGULATION

OAR-G

Gsch. Nr.	
Dok. Nr.	
Eingang: <i>FSC 1.0</i> 18. Nov. 2008 <i>FSC 1.0</i>	
SB: <i>HUS</i>	Registator:
Kopie an:	

Commission Fédérale
des Banques
Schanengasse 12
3011 Berne

Genève, le 14 novembre 2008

Règles-cadres pour la gestion de fortune

Mesdames, Messieurs

Veillez trouver ci-joint notre prise de position quant à la révision du code de conduite de l'OAR de l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), au sujet duquel nous avons été invités à nous prononcer.

Le projet de la Commission fédérale des banques sur les « Règles-cadres pour la reconnaissance de l'autoréglementation en matière de gestion de fortune comme standard minimal », qui est actuellement en consultation, correspond à une solution pragmatique et équilibrée pour notre profession.

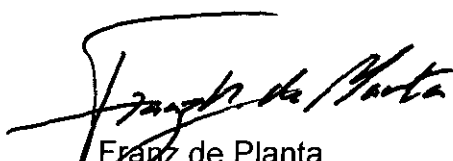
La majorité de nos affiliés font partie d'une Association professionnelle de gérants de fortune, soit le Groupement Suisse des Conseils en Gestion Indépendants (GSCGI) ou le Groupement Patronal des Gérants de Patrimoine (GPGP). Toutefois, un bon tiers de nos affiliés n'appartiennent pas à une Association professionnelle de gérants de fortune et ne comptent pas nécessairement rejoindre le GSCGI ou le GPGP.

Pour que ces professionnels de qualité puissent être reconnus « qualifiés », s'ils le désirent, nous devons initier la mise en place d'une nouvelle structure indépendante avec des règles de conduite et les modalités de contrôle afférentes. Ainsi, nos affiliés, qui souhaiteraient s'y soumettre, pourront légitimement bénéficier de la même reconnaissance que leurs Collègues. L'esprit corporatif qui nous anime et cette égalité de traitement sont les fondements même de l'autoréglementation, telle qu'elle est pratiquée en Suisse et adaptée à sa place financière.

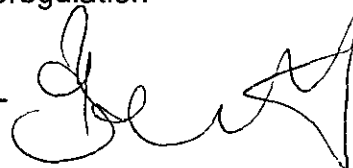
./.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

OAR-G
Organisme d'Autorégulation



Franz de Planta
Président



Christian Balmat
Vice-Président

Annexe mentionnée

ORGANISME D'AUTOREGULATION

OAR-G

Association Suisse des
Gérants de Fortune (ASG)
Bahnhofstrasse 35
8001 Zürich

Genève, le 14 novembre 2008

Procédure de consultation concernant des règles-cadres pour la gestion de fortune

Chers Collègues, Mesdames, Messieurs

Nous accusons bonne réception de votre courrier du 14 octobre 2008 et vous en remercions.

Comme vous le savez déjà, l'OAR-G a la vocation d'être un OAR de branche et de ce fait, nous nous sommes toujours engagés à soutenir les intérêts des gérants de fortune indépendants en général et de nos membres en particulier.

Forts de leur soutien et de leurs demandes, notamment face à l'évolution de la réglementation, nous comptons poursuivre cette mission d'accompagnement, comme nous avons une bonne connaissance des contingences pratiques de la profession et du secteur financier.

Nous retenons dans le projet en consultation le fait que la Commission Fédérale des Banques (CFB) n'octroie pas à une seule organisation professionnelle un droit exclusif par la reconnaissance de ses règles de conduite comme exigences minimales pour tous les acteurs de la branche économique. Dès lors, nous constatons que vos propositions vont bien au-delà des règles-cadres standards proposées par la CFB.

Pour ce qui nous concerne, nous sommes favorables au projet de règles de conduite minimales proposé par la CFB, dont la mise en pratique devrait être mieux adaptée à la typologie des gérants de fortune indépendants et à l'esprit de leur profession.

En effet, nous estimons que les règles proposées par la CFB répondent aux attentes légitimes des investisseurs en matière de transparence et précisent suffisamment les devoirs du gérant de fortune, tout en laissant le soin aux professionnels de s'adapter en fonction de leurs affaires et besoins.

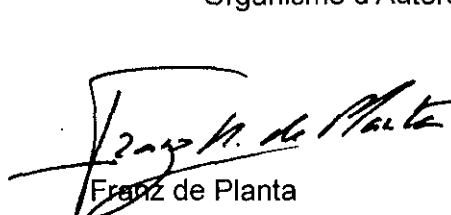
/.

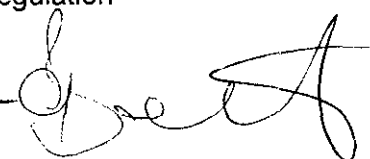
A notre connaissance, nos Affiliés sont particulièrement soucieux de ne pas tomber dans un excès de régulation et de contraintes administratives disproportionnées, voire faites à double par les Banques depositaires, avec comme conséquence d'altérer le bon fonctionnement de leurs structures pour finalement atteindre l'efficacité de leur service à la clientèle et les résultats attendus par celle-ci.

Au surplus, il est important de savoir préserver l'attrait de la place financière suisse pour des professionnels qualifiés, courageux et dynamiques, tout en s'adaptant prudemment à l'évolution des pratiques internationales et en sachant préserver l'esprit d'entreprise.

Nous restons volontiers à votre disposition pour échanger sur ce sujet et vous prions d'agréer, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

OAR-G
Organisme d'Autorégulation


Franz de Planta
Président


Christian Balmat
Vice-Président

Cc : Commission Fédérale des Banques